

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2020**

Délibération : **2020-03- 21**
 OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION
RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR L'EXTENSION
DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe :

Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,

Rapporteur : Catherine CADOU

L'ancienne bibliothèque était ouverte 19 heures 30 par semaine.

Dans le cadre de l'amélioration des services au public et afin de permettre une fréquentation plus aisée, la nouvelle médiathèque, en service depuis le 21 mai 2019, est ouverte 24 heures par semaine, notamment de manière continue le mercredi et le samedi. En outre, les agents municipaux seront présents durant toutes les périodes d'ouverture, y compris le dimanche :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
16h à 18h	10h à 18h	10h à 12h	16h à 19h	10h à 17h	10h à 12h

Le surcoût total de cette extension s'élève à 9 196,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1614-78 et R.1614-88,

Vu la circulaire MICE1908915C du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales,

Considérant que les projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques peuvent recevoir une aide durant cinq années consécutives,

Vu la présentation faite en commission ressources le 11 février 2020.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20200302-2020-03-21-DE
 Date de télétransmission : 05/03/2020
 Date de réception préfecture : 05/03/2020

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour l'extension des horaires de la médiathèque.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200302-2020-03-21-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020